

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le 22 avril à 19h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 15 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation de la commune de Précieux sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 13

POUVOIR : 2

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1° Donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion au Pôle Santé au travail CDG42

2° Après être invités à faire parvenir leurs propositions et avoir formulé leurs souhaits, les élus ont donné différentes propositions sur l'avis de projet de PLUi arrêté par Loire Forez agglomération.

Il s'agit de propositions sur les opérations d'aménagement programmée (OAP), de classement de plusieurs parcelles en zone constructible, de la création d'un STECAL D (jardins familiaux), d'un changement de destination de parcelle, de la protection de bois de chêne et repérage d'arbres remarquables pour classement et protection, de changement de zonage de deux secteurs, et de la suppression de toutes les zones naturelles.

Le Maire,

Monique REY